



Entreprise en difficulté, démission?

Par **stephanie**, le **19/12/2011** à **11:52**

Bonjour,
l'entreprise pour laquelle je travaille connaît des difficultés financières. Nos salaires ne nous ont pas été versés depuis bientôt 4 mois. Un dossier de plan de sauvegarde a été retiré au tribunal de commerce par mon employeur. Je ne peux financièrement pas rester dans cette situation. J'envisage de démissionner quitte à perdre mes droits au chômage, mais j'ai peur de perdre mes quatre mois de salaires!!!
votre avis???

Par **DSO**, le **19/12/2011** à **13:38**

Bonjour Stéphanie,

Il serait préférable de tenir encore le coup si réellement le Tribunal de Commerce a été saisi, car la décision sera assez rapide.

Par ailleurs, vos 4 mois de salaires ne seront pas perdus. Ils vous seront réglés lors du redressement ou de la liquidation judiciaire de l'entreprise.

Cordialement,
DSO